

SAINT-DENIS  
ET VOUS

LE TRAVAIL DES ÉLUS  
SUR LE TERRAIN

LES ACTIONS DE L'INTER-  
COMMUNALITÉ

L'ÉCOLE, LA JEUNESSE  
SPORT ET CULTURE

LA VIE ÉCONOMIQUE  
ET L'EMPLOI

ASSOCIATIONS  
ACTION SOCIALE  
ET SOLIDARITÉ

## > Les Euronysiennes

### Saint-Denis aux couleurs de l'Europe

Dans le cadre du Projet artistique et culturel (PTEAC) de la commune, le premier comité de pilotage s'est tenu en octobre dernier, et de nombreuses associations avaient répondu présentes afin de proposer différents projets déclinant le thème de l'année : l'Europe.

Comme le souligne Catherine Gallet, adjointe déléguée à la vie locale, au sport et à la culture, « un des objectifs du PTEAC est de fédérer les associations entre elles. Pour la deuxième année, nous allons décliner un thème choisi en commun, ce qui permet aux acteurs locaux de créer des liens et de s'entraider. Avec le thème de l'Europe, de nombreuses manifestations et animations sont (ou vont être) organisées, ce qui va permettre également de créer du lien entre les habitants tout en leur apportant une diversité culturelle lors d'événements riches et ouverts à tous ».

#### > Un programme varié

« Avec Pôle Pyramide, le restaurant scolaire a vu plusieurs de ses menus être adaptés en fonction de différents pays d'Europe, poursuit Catherine Gallet. Les enfants ont d'ores et déjà pu goûter des saveurs d'Allemagne, d'Italie et de Grèce. Avec le centre de loisirs, une semaine va être dédiée à l'Europe et certains de nos voisins étrangers seront invités. Le Sou des écoles proposera une fête européenne au Pré Joli le 30 juin et un spectacle mêlant les enfants des écoles des Vavres et du village sera donné. Question pour un champion va organiser un quizz sur l'Europe et Pausanias (association formée d'associés qui se retrouvent pour voyager en se frottant la cervelle à celle d'autrui) va proposer un après-midi film en lien avec le thème. Des soirées jeux sur l'Europe avec les enfants ainsi que des séances de contes des pays européens seront mis à l'honneur à la médiathèque. Et pour clôturer l'année, en décembre, Accords Musique organisera un concert de musique Klezmer (tradition musicale instrumentale des Juifs ashkénazes). »

#### > Deux week-ends phares

Le 30<sup>e</sup> anniversaire du jumelage entre Saint-Denis-lès-Bourg et Schutterwald sera fêté sur la commune durant le week-end des 5 et 6 mai, pendant lequel nous recevrons nos amis allemands. Et c'est le week-end des 29 et 30 septembre que nous serons accueillis chez eux. Cet anniversaire, qui marque une longue amitié franco-allemande, est un symbole fort de l'unité européenne. C'est ce qui a inspiré la commission du PTEAC pour définir le thème de l'année.

#### > Une date à retenir : la conférence sur l'Europe

La conférence politique sur le thème de l'Europe se tiendra mercredi 9 mai, en soirée, de 18 h 30 à 22 h 30. Cette date est d'ailleurs hautement symbolique puisqu'il s'agit de la Journée de l'Europe ! Pour l'occasion, Sylvie Guillaume, Vice-présidente du Parlement européen et Députée européenne sud-est a été invitée à prendre la parole.

✓ **À noter :** que Martin Holschuh, maire de Schutterwald, a souhaité être parmi nous lors de cette soirée.



## Sylvie Guillaume

Vice-présidente du Parlement européen et  
Députée européenne sud-est

#### Comment vous définissez-vous ?

Je suis une femme politique, une citoyenne engagée, une Européenne convaincue, une militante des valeurs progressistes et humanistes...

#### Quelques mots sur votre parcours politique :

Depuis la fin des années 80, je suis impliquée dans la vie politique au sein du Parti socialiste, que j'ai dirigé dans le département du Rhône entre 1993 et 2003. Dans le même temps, j'ai été successivement secrétaire nationale aux questions de



société, aux droits des femmes puis au développement du parti. Éluë en 1998 conseillère régionale en Rhône-Alpes, j'ai assumé des responsabilités dans le domaine de la santé et de la solidarité. En 2001, je suis devenue adjointe au maire de Lyon déléguée à la prévention santé et aux handicaps avant de prendre également en charge les affaires sociales.

#### Et concernant votre engagement sur le plan européen ?

Au Parlement européen depuis 2009, je me suis engagée particulièrement dans la commission parlementaire LIBE, qui traite des questions de Libertés civiles, de Justice et d'Affaires intérieures. Mes sujets d'expertise sont donc l'immigration, les droits de l'Homme, la protection des données personnelles.

En 2014, je suis devenue Vice-présidente du Parlement, en charge notamment des questions d'information-communication et du Registre de transparence. Concernant le droit d'asile, j'ai été désignée fin 2015 rapporteure de la proposition de la commission visant à établir une liste commune de l'Union européenne de pays d'origine sûrs.

Photo : © European Union – European Parliament

GUILLAUME FAUVET, MAIRE

À L'HEURE D'UN PREMIER BILAN

Le vote du budget, en mars dernier, est traditionnellement l'occasion de dresser un bilan de l'année écoulée et de mettre en perspective les projets pour l'année à venir. À l'entrée du dernier tiers du mandat, c'est plus généralement l'occasion de dresser un premier bilan de notre action et des conditions dans lesquelles nous avons travaillé. Assurément, ce ne sont pas celles que nous avions imaginées il y a quatre ans ! Qui avait prédit une baisse aussi brutale des dotations de l'État ? Elle représente en cumulé plus d'un million pour la commune. Qui aurait imaginé un élargissement aussi important du périmètre de notre intercommunalité et des transferts de compétence aussi nombreux et rapides ? Ces bouleversements majeurs, que rarement les collectivités locales ont connus dans leur histoire, sont pourtant une obligation pour assurer la pérennité des services que nous vous rendons au quotidien et le respect des équilibres budgétaires. L'histoire nous dira si ces réformes sont bénéfiques pour notre pays. Je nous le souhaite. Que nous soyons pour ou contre, nous avons le devoir de ne pas les subir et de nous adapter pour maintenir le dynamisme, la vitalité et l'innovation de notre territoire. C'est le sens de notre engagement quotidien d'élus à Saint-Denis ou à CA3B.

Malgré l'évolution des données, notre équation reste la même : cultiver le bien vivre dans notre commune, aménager notre cadre de vie et protéger notre environnement, assurer les conditions d'une vie épanouie et solidaire. Les conditions de mise en œuvre n'ont, elles aussi, pas varié depuis le début du mandat : stabilité des taxes foncières et d'habitation, désendettement de la commune, optimisation des dépenses de fonctionnement, mutualisation des services avec l'agglomération. Au fil des ans pourtant, la tâche devient de plus en plus ardue et reste encore de longue haleine. Elle demande de nous adapter en remettant en cause nos modes de fonctionnement et l'organisation de nos collectivités. Merci aux élus et aux agents qui contribuent avec engagement à la modernisation de nos services publics et à la pérennité des services aux habitants.

Tous ces efforts ne sont pas vains et nous permettent, encore cette année, une stabilité des tarifs, un maintien des aides aux associations et aux personnes, mais aussi la poursuite des investissements sans recours à l'emprunt. Ce numéro « double » vous donne un aperçu des réalisations prévues cette année.

Bonne lecture à tous.



**Vous avez dit finances...**

Force est de constater que la finalisation des budgets communaux reste une difficulté grandissante où il faut jongler entre une baisse progressive et programmée des dotations et une hausse des dépenses sociales et des besoins croissants de réalisation de travaux d'entretien.

Dans ce contexte, il est encourageant de constater que l'enveloppe globale allouée aux associations reste stable. C'est une bonne nouvelle en cette période de restrictions, tant les bénévoles sont les poumons et le cœur de la vie associative. Que seraient les animations communales sans le dévouement de ces acteurs multitâches ? Qu'ils en soient vivement remerciés.

En cette période agitée où les réformes se succèdent à un rythme soutenu et où la contestation gronde, le groupe minoritaire est à votre écoute pour défendre nos intérêts communaux et intercommunaux.

**Le groupe Minoritaire**  
Tél. 07 87 85 08 26

**ÉCHOS DU CONSEIL**

**> Conseils municipaux de janvier et de mars**

**Finances**

- Présentation des orientations budgétaires pour l'année 2018
- Adoption des comptes administratifs 2017 et des budgets primitifs 2018 (budget général, budget assainissement et budget régie de l'énergie)
- Maintien des taux de la fiscalité locale pour 2018 et poursuite du désendettement zéro emprunt

à l'école des Vavres en lien avec la ville de Bourg-en-Bresse

**Culture**

- Convention de partenariat avec le Département pour le fonctionnement de la médiathèque municipale

**Points de collecte**

- La commune participe financièrement à la mise en place de points d'apport enterrés

**L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site internet de la mairie [www.stdenislesbourg.fr](http://www.stdenislesbourg.fr)**

**Écoles**

- Retour à la semaine de 4 jours à l'école du Village pour l'année scolaire 2018-2019 et maintien de la semaine de 4 jours et demi

**ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS (CME) ET DU CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR (CMJ)**

**> Du côté du CME**



« Nous, élus du CME, nous avons réalisé notre premier projet : nous avons rencontré les résidents de la Petite Unité de Vie (PUV) pour un après-midi jeux de société. Dans un premier temps, nous avons rencontré deux bénévoles de l'association animation qui nous ont expliqué le fonctionnement de la PUV et nous avons fixé une date pour notre rencontre. Dans un second temps, nous avons préparé des invitations en origami pour les résidents.

Lors de cette visite, nous avons donc passé l'après-midi à jouer au Scrabble, au Triomino, aux dames et aux petits chevaux, tout en discutant avec les résidents autour d'un goûter offert par la PUV.

Nous allons y retourner prochainement pour discuter des loisirs d'autrefois. »

**> Du côté du CMJ**



Le CMJ s'intéresse à l'environnement et plus particulièrement aux mégots jetés par terre. « La solution que nous proposons est d'attirer l'œil sur des poubelles rigolotes qui inciteraient les fumeurs

à les utiliser. Malheureusement, ces poubelles ne sont pas commercialisées et nous cherchons donc des idées, voire de bonnes volontés pour créer et fabriquer ces poubelles !

Nous finalisons également notre capsule temporelle ! »

**> Réforme des rythmes scolaires**

Du changement pour la rentrée 2018/2019

La commune est passée à 4,5 jours d'école dès la rentrée de septembre 2013. Un gros travail de concertation avait alors été engagé pour proposer des ateliers de qualité aux enfants lors de la mise en place des TAP (temps d'accueil périscolaire). Arrivé à la Présidence de la République l'an dernier, Emmanuel Macron a annoncé que chaque commune aurait la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours.

**> Qu'en est-il à Saint-Denis ?**

Une importante réflexion a été menée par les élus, les enseignants, les associations, les partenaires sociaux et les parents d'élèves, accompagnés par un cabinet extérieur, afin d'évaluer ce qui était le plus approprié pour préserver les rythmes de l'enfant. « Ces activités, aussi diverses que variées, fonctionnent bien, explique Valérie Perreaut, adjointe déléguée à l'action éducative et scolaire. À la suite de l'annonce faite par le Président d'un retour possible à la semaine de 4 jours, nous avons fait le choix de nous donner une année pour décider de ce que nous allions faire. Ainsi, ce sont les conseils des écoles qui ont pris la décision et qui ont voté. Les élus ont entériné ces décisions par 16 voix pour, 9 abstentions et 1 contre. L'école du village retournera donc à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2018, tandis qu'il n'y aura pas de changement pour l'école des Vavres, en lien avec l'école des Lilas de Bourg-en-Bresse et pour laquelle c'est le territoire qui a été privilégié. Les TAP seront supprimés pour l'ensemble des écoles puisqu'une école sur les deux quitte le dispositif, nous ne bénéficierons plus de subventions (50 €/élève). Le retour à 4 jours devrait permettre de réaliser des économies, et cette épargne sera réinjectée pour partie dans le Projet éducatif local (PEL) à destination des enfants. »



École du Village	Retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018/2019
Horaires	Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi 8 h 30 – 11 h 45 / 13 h 15 – 16 h
École des Vavres	Pas de changement (lien avec l'école des Lilas sur la base de 4,5 jours)
Horaires	Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi 8 h 45 – 11 h 45 / 13 h 45 – 16 h Mercredi : 8 h 45 – 11 h 45

**EN BREF**

**> Rencontre Ludosport pour les enfants**

Les enfants des centres de loisirs de Certines, Saint-Denis, les Vennes, Cloé, Lent et Terre en couleurs se retrouveront pour une journée sportive vendredi 13 avril. Une quinzaine d'équipes d'enfants de primaires et autant de maternelles pourront découvrir les sports suivant : hockey sur gazon, baseball, foot avec le district de l'Ain de foot, rugby avec l'USBPA, judo avec Saint-Denis Dojo, danse, basket avec la JL, boule lyonnaise avec la Boule joyeuse, tchoukball, ultimate, step, molkky. Ils pourront également se divertir avec des jeux de construction, de bowling, ou dans un château gonflable...

Cette journée sera à la fois un temps de découverte, mais aussi de partage entre enfants.

**> Journée sports partagés au collège**

Le collège compte une classe à destination de jeunes porteurs de handicaps. Vendredi 18 mai, une journée « sports partagés » sera organisée au collège où des jeunes valides et des jeunes porteurs d'un handicap se rencontreront lors de tournois de badminton et de tennis. Cette manifestation n'est possible que grâce à l'investissement des professeurs de sport et du principal, Raphaël Nicolet, qui ont mené un important travail autour du handicap.

**> Silence, on lit ! ©**

L'école du Village participe depuis cette année au projet « Silence on lit ! © » qui a pour objet la mise en place d'une pause quotidienne silencieuse consacrée à la lecture, et dont les règles garantissent son efficacité et sa pérennité. Développé par l'association éponyme, l'objectif est de promouvoir un plaisir et un bienfait quotidiens : lire dans le silence des livres ensemble tous les jours pendant 10 ou 15 minutes.

« C'est un moment où tout s'arrête et où chacun prend le temps de lire », souligne Valérie Perreaut.

Plus d'infos : [www.silenceonlit.com](http://www.silenceonlit.com)

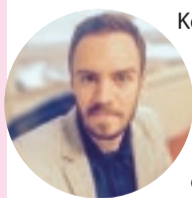
**> Personnel municipal**

Deux nouvelles recrues à la mairie

À la suite du départ de plusieurs agents municipaux, deux nouvelles personnes viennent d'être recrutées par la commune afin de compléter l'effectif présent. Ainsi, entre le 15 février et le 1<sup>er</sup> mars, la municipalité compte désormais un nouveau Directeur général adjoint et un nouvel agent au sein des services techniques.

Les différents postes à pourvoir ont fait l'objet d'un appel à candidature. Après réception de plusieurs CV, une sélection a été opérée et les candidats sélectionnés ont été reçus en entretien.

**> Le Directeur général adjoint**



Kevin Grandjean est arrivé le 15 février. Âgé de 29 ans et tout jeune papa, il bénéficie d'une solide expérience dans une collectivité de taille identique à Saint-Denis puisqu'il a travaillé durant trois ans à Péronnas où il avait en charge la commande publique et traitait des dossiers juridiques et d'assurance. Ses fonctions au sein de la commune seront de prendre le relais du Directeur général des services dont il est l'adjoint en cas d'absence de ce dernier. D'autre part, il s'occupera de l'action éducative, de la vie scolaire, de la vie locale, de l'Action sociale et de la communication. Ayant une expérience en informatique et en marchés publics, il sera notre référent

informatique et notre correspondant avec CA3B qui a désormais intégré ces compétences.

« J'avais la volonté de faire évoluer ma carrière, explique Kevin. J'aspirais à un poste d'encadrement et de management. À Péronnas, je gérais les questions juridiques et la commande publique. Lorsque j'ai vu que Saint-Denis-lès-Bourg recherchait son Directeur général adjoint, j'ai tout de suite envoyé ma candidature. Mais j'avais peur que mon âge joue en ma défaveur. Après deux entretiens avec les élus, j'ai été retenu pour ce poste. Je suis ravi aujourd'hui d'avoir intégré cette équipe où j'ai reçu un très bon accueil de la part des agents. Je remercie également les élus qui ont fait le choix de me faire confiance. Je suis vraiment motivé et j'ai la volonté de faire évoluer les choses. »

**> L'agent des services techniques**

Nicolas Murgier est âgé de 46 ans. Il est arrivé aux services techniques le 1<sup>er</sup> mars. Auparavant, il était responsable d'une équipe de personnes issues de l'insertion travaillant dans les espaces

verts. Son expérience professionnelle de plusieurs années, notamment en ce qui concerne le management, a été très appréciée. Nicolas, dans son parcours, a toujours su s'adapter aux diverses situations et aux personnes avec lesquelles il travaillait et qui n'étaient pas nécessairement des professionnels des espaces verts.

Sa connaissance de l'environnement et ses compétences managériales lui ont permis d'être recruté.

Il est ainsi venu renforcer l'équipe des services techniques puisqu'un des agents est en arrêt longue durée. D'autre part, il devra s'assurer de la transmission du savoir de l'actuel responsable des services techniques qui fera sans doute valoir son droit à la retraite en 2019.

Souhaitons la bienvenue à Kevin et Nicolas, ainsi qu'une pleine réussite dans leurs nouvelles missions au sein de la commune.

## > Participation citoyenne

Voisins vigilants, parce que nous sommes tous concernés

La sécurité, c'est l'affaire de tous, pas uniquement de la police ou de la municipalité.

Avec Bourg, Viriat et Péronnas, notre commune participe au Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) depuis 2010. Un protocole de participation citoyenne a été signé en juillet 2017 afin d'apporter une action complémentaire et de sécurité aux services de la Police nationale dans leur lutte contre la délinquance.

« Notre objectif est d'assurer la tranquillité publique et de rassurer les citoyens, explique Robert Fontaine, adjoint délégué aux moyens humains et à la sécurité. Inspiré d'un concept anglo-saxon de surveillance de quartier, le dispositif existe en France depuis 10 ans afin de lutter principalement contre les cambriolages. La démarche est simple. Elle repose sur la solidarité de voisinage, car chacun, quand il est absent, a intérêt à retrouver son bien préservé. Il ne s'agit en aucun cas de créer une police parallèle, bien sûr, mais de signaler quelque chose d'anormal (un individu au comportement étrange, un véhicule qui semble rôder...) dans sa rue, dans son quartier, ou encore chez un voisin absent. Ainsi, pour lancer la démarche, nous avons fait appel aux anciens élus qui ont déjà

« Elle repose sur la solidarité de voisinage »

conscience de ce qu'est l'aspect sécuritaire pour être les référents d'un quartier. Ces référents, au nombre de 26 aujourd'hui, sont des personnes de confiance qui sont en lien direct avec la police. Il est primordial que nous développons sur le territoire un réseau d'hommes et de femmes formés à être des observateurs objectifs. Une convention a donc été signée en juillet 2017 entre la commune, la Police nationale et le Préfet. Des séances d'information et de formation sont organisées avec le commissariat de Bourg-en-Bresse afin de permettre aux référents de connaître les textes, mais aussi de savoir quelle attitude adopter dans telle ou telle situation. Il est aussi important qu'ils découvrent comment sont exploitées les informations qui sont transmises à la police. »



## > Vallon de la Viole

Aménagement du cheminement piétonnier

Après une étude du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), deux groupes de travail ont été mis en place : l'un constitué par la municipalité et l'autre par Voisin'âge, la PUV et Pôle Pyramide. L'objectif est que chaque groupe travaille sur différents points. La municipalité travaille sur le cahier des charges pour la réalisation du cheminement dans le vallon de la Viole qui devra être le plus naturel possible, tout en répondant aux normes d'accessibilité. De leur côté, le groupe, composé par Voisin'âge, la PUV et Pôle Pyramide, travaille à l'aménagement d'un parcours santé intergénérationnel destiné à tout public.

Chaque groupe réfléchit également au choix et à la mise en place d'un kiosque qui sera un lieu de rencontre convivial au cœur du vallon. Les deux groupes se sont réunis le 21 mars pour faire un point sur l'appel d'offres qui sera lancé pour la consultation des entreprises, dont celle qui sera retenue réalisera le cheminement, ainsi que sur l'élaboration du dossier comprenant la recherche de subventions envisageables pour le parcours santé.

Du côté du rucher, il est en construction et les essaims ont été commandés. La mise en place devrait se faire dans le courant du mois de juin.

## > Biodiversité

Une matinée pour faire le point



Samedi 17 mars s'est tenue une matinée biodiversité animée par la LPO en présence de Cécile Bernard, adjointe déléguée à l'environnement, des membres de la commission et des jeunes du CMJ. Ce fut l'occasion de faire le bilan sur les nids d'hirondelles distribués l'an passé. Ces derniers n'ont pas été occupés en 2017, ce qui est normal, il faut laisser du temps aux hirondelles pour qu'elles prennent leurs marques et choisissent de s'installer quelque part. Les nids installés autour de la mairie, du foyer et de la maison Nicol ont tous été occupés en 2017. Ce sont donc 23 nids qui ont abrité une nichée.

Cette année, 5 nouveaux nids ont été distribués.

Cette matinée fut aussi l'occasion de faire le point sur l'enquête « Wanted chauves-souris » lancée en début d'année.

## > Déjections canines

Respectons la loi, et gardons notre commune propre !

Lors des assemblées générales dans les lotissements, de nombreuses personnes s'interrogent sur la gestion des déjections canines, lorsque celles-ci sont laissées sur la voie publique.

Le CME s'est emparé du sujet et a proposé de mettre en place des panneaux pour inciter les propriétaires de chiens à être plus respectueux de leur environnement, et aussi à respecter la loi !

Une commande de 25 panneaux a été réalisée par la municipalité et dès réception, ils seront installés dans différents endroits de la commune : Pré joli, vallon de la Viole, espaces verts du gymnase et du city park, parc de la Cure.

### > Que dit la loi ?

La loi impose de ramasser les déjections de son chien. C'est une règle élémentaire de savoir-vivre, un devoir de citoyen. Ramasser, ce n'est pas s'abaisser, c'est une preuve de civisme avec une dimension morale, un geste citoyen, un geste simple.

✓ À noter : l'abandon de déjections sur la voie publique est considéré comme une infraction par le Code pénal.

## > Éclairage public

Des numéros sur les poteaux



La commune a passé un contrat avec le SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et d'é-communication de l'Ain) basé à Bourg-en-Bresse pour l'entretien de l'éclairage public. Afin d'optimiser le dépannage en cas d'éclairage défectueux, le SIEA va procéder au marquage de tous les poteaux électriques. Ainsi, un numéro sera apposé sur chaque poteau, ce qui permettra aux

riverains, s'ils sont amenés à signaler une panne ou une défaillance, d'indiquer le numéro exact du poteau concerné et donc de faciliter l'intervention de dépannage.

Le déploiement de ce marquage devrait se faire durant l'été 2018. Le budget alloué à cette opération est de 8000 €.

✓ Rappel : pour signaler toute panne d'éclairage, contacter l'accueil de la mairie.

## > Stationnements gênants et vitesse excessive

Attention à la verbalisation !

Nous avons constaté ces derniers temps un certain relâchement chez les conducteurs qui stationnent mal leurs véhicules ou à des emplacements interdits. Le policier municipal a d'ores et déjà procédé à la mise en place d'avertissements sur les pare-brise des véhicules mal garés. Et il a pour mission désormais de verbaliser tout contrevenant dont le véhicule ne serait pas stationné comme il se doit. Le coût de la contravention est de 35 €.

La vitesse excessive de certains est également pointée du doigt. La commune dispose d'un radar intelligent, ce qui lui permet de connaître les secteurs où l'on roule trop vite. Il sera donc demandé ponctuellement à la gendarmerie ou à la Police nationale d'effectuer des contrôles radar dans ces secteurs. Le montant de la contravention pour excès de vitesse en agglomération est de 90 € avec le retrait d'un point sur le permis.

## > Sapeurs-pompiers

Saint-Denis et Péronnas vont travailler ensemble

Il y a environ un an, a été lancée l'idée d'un rapprochement entre le CPI (Centre de première intervention) de Saint-Denis-lès-Bourg et celui de Péronnas. Les deux CPI réalisaient déjà une manœuvre par un ensemble et Gilles Verne, chef de corps du CPI de Saint-Denis, en sa qualité de moniteur, dispense depuis plus de dix ans les formations de recyclage au CPI de Péronnas.

« Au lieu de travailler chacun dans son coin, avec parfois des interventions croisées : Péronnas intervenant sur Saint-Denis et vice-versa, ce qui arrive lorsque les personnes qui téléphonent ne situent pas correctement le lieu de l'intervention, il nous est apparu judicieux de travailler ensemble, souligne Gilles Verne. Nous allons d'ores et déjà mettre en place plusieurs manœuvres communes par an. L'objectif est ainsi de mieux nous connaître. Nous sommes complémentaires et mutualiser nos moyens nous permettra d'être plus efficaces. Afin de permettre aux sapeurs-pompiers de monter en compétences, nous avons lancé un cursus de formation "secours en équipe" pour que nous ayons des chefs d'équipe et des chefs d'agrès (supervisant un véhicule) qui pourront encadrer des équipes plus nombreuses. »

### > Deux nouvelles recrues au CPI de Saint-Denis

Deux nouvelles personnes viennent d'arriver au CPI de Saint-Denis. Il s'agit de Florine Guige, bientôt âgée de 16 ans, qui sort du collège dans lequel elle a suivi le cursus de jeune sapeur-pompier (JSP), et d'Alan Guillerm, âgé de 32 ans, qui vient d'attaquer son parcours d'intégration.

Une troisième personne devrait également arriver dans le courant de l'année. Cette personne va emménager prochainement dans la commune et a déjà fait une demande pour rejoindre le CPI de Saint-Denis. L'équipe attend son arrivée pour l'intégrer dans ses effectifs.

### > Devenir sapeur-pompier volontaire, ça vous dirait ?

Les sapeurs-pompiers volontaires participent à toutes les missions de sécurité civile affectées aux compagnies de sapeurs-pompiers : prévention, formation et opérations de secours pour la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement.

Les sapeurs-pompiers volontaires exercent en parallèle d'une activité professionnelle ou de leurs études. Le volontariat chez les sapeurs-pompiers est accessible dès l'âge de 16 ans et sans diplôme. Lutter contre les incendies, sauver des vies est un rêve d'enfant pour beaucoup. Si vous avez envie de vous engager au service de votre prochain, n'hésitez pas !

Le CPI de Saint-Denis est toujours intéressé pour recruter de nouvelles personnes afin de renforcer son effectif.

### > Le nouveau VTU (Véhicule Tous Usages) va être livré

Après 30 ans de bons et loyaux services, le vieux VTU du CPI de Saint-Denis est à bout de souffle. Le nouveau véhicule commandé pour le remplacer est très attendu par les sapeurs-pompiers et sera livré très prochainement.



Gilles Verne (chef de corps) : 06 28 22 70 78 | cpistdenis@hotmail.fr  
CPI - Chemin du cimetière (derrière la mairie) : permanence le vendredi soir à 19 h ou s'adresser en mairie.



Paul Dresin, adjoint délégué aux finances

# > Budget 2018

## Les dépenses sont maîtrisées

La maîtrise des dépenses est une préoccupation majeure de la commune, surtout depuis que l'État se désengage financièrement et que nos dotations baissent d'année en année. Dans ce contexte tendu, Saint-Denis-lès-Bourg a su maintenir le cap ce qui permet une stabilité de la fiscalité des ménages cette année encore et des investissements pour améliorer la qualité de vie des habitants.

Comme l'explique Paul Dresin, adjoint délégué aux finances, « les dépenses sont stables depuis 2014. La masse salariale, qui représente 40 % des charges de fonctionnement, est constante d'une année sur l'autre. Cela permet une stabilité des taux et des taxes sur les ménages, et ce, malgré les baisses de dotations de l'État. En 2018, d'ailleurs, nos marges devraient être équivalentes à celles de l'an dernier. Notre travail mené depuis plusieurs années nous a permis de dégager un excédent de fonctionnement de plus d'un million d'euros, ce qui rend possibles des investissements pour l'avenir, notamment en termes de voirie et d'équipement sur le budget général. Le financement des gros travaux engagés pour la réfection des rues Nungesser et Coli et de la Charpine (1,2 M€) s'étale sur deux ans (2017 et 2018), sachant que le chantier sera clos à l'automne 2018. D'autres actions importantes seront menées (cf. carte). Toujours sur le budget général, un gros chantier de réfection des équipements sanitaires de l'école des Vavres a été réalisé en 2017 (70 000 €). Pour 2018, des travaux et des équipements sont prévus pour l'école des Vavres et l'école du village à hauteur de 130 000 €.»

### > La STEP, le gros chantier de 2017

Le budget assainissement a été exceptionnel l'an dernier en raison de la construction de la station d'épuration (4,2 M€) qui a été mise en service en septembre dernier.

« En 2018, la commune devra financer son fonctionnement, souligne Paul Dresin. C'est une structure complexe de traitement des eaux, en comparaison avec l'ancienne station d'épuration qui était plus primaire. Cela va donc entraîner des charges nouvelles. Mais en ce qui concerne l'efficacité, cela n'a rien à voir. Les pêcheurs étant les premiers concernés, ils nous ont affirmé que l'eau rejetée dans la rivière était vraiment claire. » En 2019, c'est CA3B qui reprendra la compétence assainissement. « Nous avons bénéficié de conditions optimales pour la construction de la STEP, poursuit Paul Dresin. Les entreprises qui l'ont réalisée ont été présentes à nos côtés jusqu'au bout. Nous avons toujours pu compter sur elles et sur leur professionnalisme. Le transfert de gestion doit pouvoir se faire sur la base d'un budget équilibré, ce qui devrait permettre de poursuivre les efforts de modernisation du réseau sans évolution de la fiscalité. »

### > Les réfections et aménagements de voirie

De très gros efforts sont accomplis sur le quartier de la Charpine. Après les rues Pascal, Pascaline, Nungesser et Coli et de la Charpine, ce sera au tour de la rue du Petit Montholon (en lien avec Bourg-en-Bresse).

« Pour les rues Nungesser et Coli et de la Charpine, la concertation avec les riverains s'est faite dans de très bonnes conditions, précise Paul Dresin. Ce qui est indispensable lors de gros chantiers comme ceux-là. Tout s'est très bien passé

également avec les entreprises en charge des chantiers. Le budget prévisionnel pour la voirie (budget général) en 2018 est de l'ordre de 1,5 M€. Outre les axes importants, nous avons engagé une amélioration des petites voies de quartiers. »

Un chantier d'aménagement du carrefour des Oures aura lieu également cette année. Le chemin des Oures sera lui aussi concerné. La première réunion publique avec les riverains s'est tenue le 5 avril et la prochaine est fixée à jeudi 3 mai à 18 h 30 en mairie.

« Ces travaux qui débiteront à l'automne vont modifier les flux sur la rocade, explique Paul Dresin. Le développement du secteur des Cadalles va considérablement faire évoluer le paysage et le rythme urbain. Le budget prévisionnel pour cet important aménagement de voirie est de 200 000 €.»

### > L'éclairage public

L'éclairage public nécessite une mise à niveau dans la commune, l'objectif étant une baisse de la consommation énergétique. Ainsi, la commune a initialisé la mise en place de LED en 2017 et ce sont environ 30 % des éclairages qui ont été changés. La poursuite du déploiement sur l'ensemble de la commune se fera cette année. Le budget prévisionnel pour ces travaux est de 140 000 €.

### > Des équipements qualitatifs pour un cadre de vie plus agréable

La commune va investir pour l'amélioration du fonctionnement de la crèche. Des travaux d'acoustique et de climatisation, d'un montant de 80 000 €, vont être réalisés.

Toujours à destination de la jeunesse, des jeux d'enfants vont être installés dans l'espace vert du quartier Lilas-Vavres. Le montant de l'investissement est de l'ordre de 40 000 €.

Le vallon de la Viole va lui aussi être aménagé. En effet, un cheminement piétonnier avec des jeux, un parcours santé, un rucher et un kiosque seront réalisés. Le montant des travaux s'élève à 40 000 €.

Enfin, la commune envisage de terminer l'aménagement de la périphérie du gymnase et de la salle des fêtes avec des allées piétonnes. Une promenade, agrémentée de bancs, va être réalisée entre le secteur de l'Astroboule et le chemin du Richagnon.

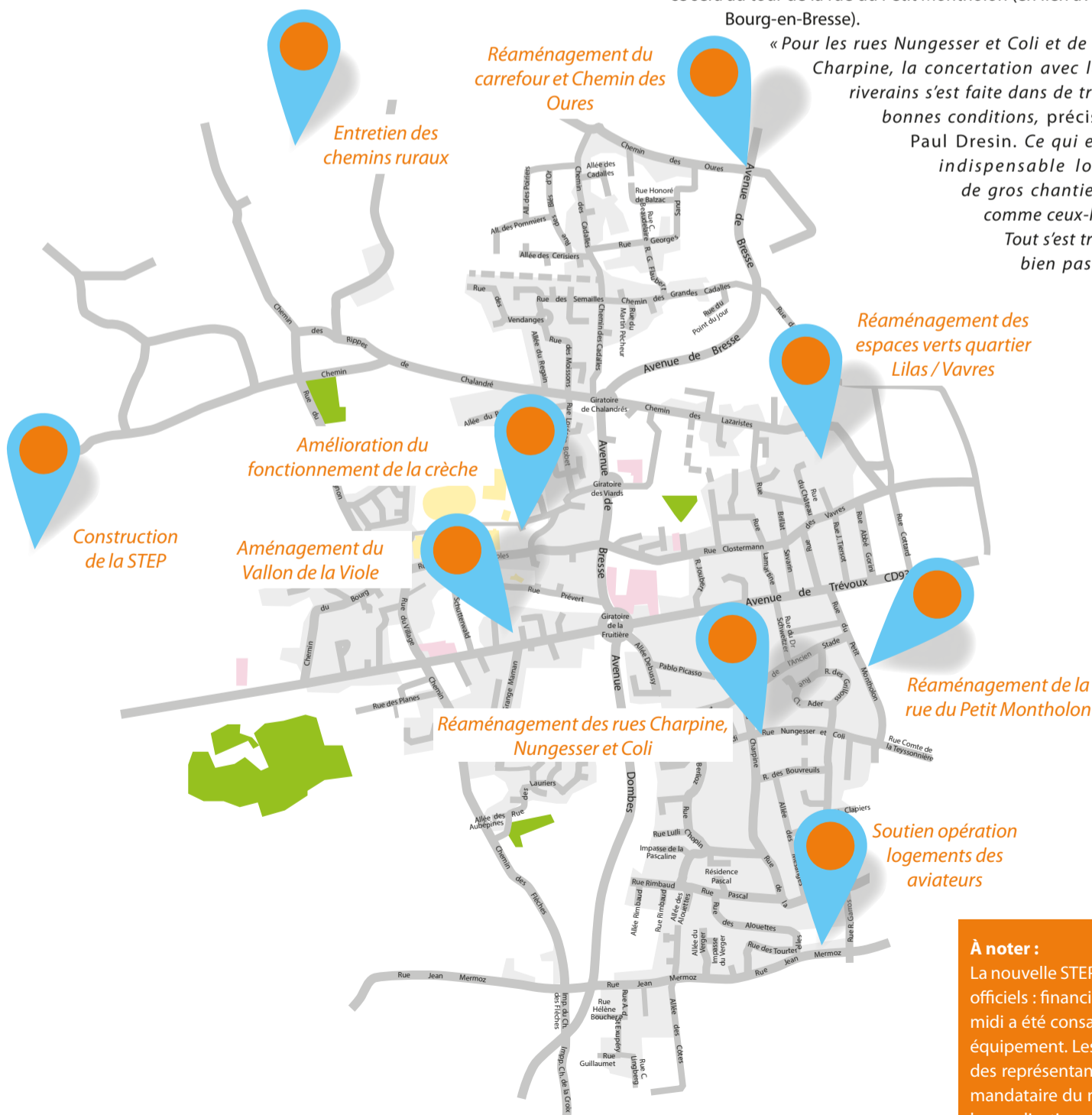
La création d'un espace « beach-volley » est également programmée. Et le site du skate park sera complété de modules supplémentaires cette année. Le montant de ces réalisations est estimé à 100 000 €.

Et enfin, du côté des services, la commune va renouveler son parc de gros matériel de génie civil (tracteur, épareuse) dont l'investissement est estimé à 100 000 €. Ce matériel est nécessaire pour permettre aux agents des services techniques de travailler dans de bonnes conditions.

« Après avoir réalisé d'importants travaux structurants (avenue de Trévoux, les secteurs des Cadalles, de la Charpine et des Lazaristes), nos priorités sont tournées vers la rue Closterman, où l'aménagement de voirie est attendu, ainsi que vers les voiries rurales, conclut Paul Dresin. Nous avons travaillé quartier par quartier, et à présent, nous œuvrons à achever le centre du village. Les travaux que nous entreprenons désormais sont d'ordre qualitatif. »

### À noter :

La nouvelle STEP a été inaugurée samedi 24 mars à 10 h avec la présence des officiels : financiers, techniciens, élus, Agence de l'eau, DDT, CA3B... L'après-midi a été consacrée à une porte ouverte où le public a pu visiter ce nouvel équipement. Les visites guidées organisées par groupe ont été animées par des représentants des entreprises ayant réalisé la STEP, dont notamment le mandataire du marché, l'entreprise STEREAU. Ils ont fourni au public toutes les explications concernant la partie technique du traitement des eaux par cette nouvelle station.



## Quelle est votre contribution au budget de la commune ?

Lorsque vous payez  
**100 €**  
impôts



Impôts et taxes locales payés par une famille de Saint-Denis-lès-Bourg

### La commune perçoit en complément

### La commune dégage aussi

**29 €**

des entreprises



**21 €**

de l'État



**20 €**

d'aides et de subventions



**35 €**

de recettes diverses



**36 €**

de capacité d'auto investissement



### Et investie

**93 €**

en travaux et équipements



**81 €**

en gestion et en entretien courant de la commune



**29 €**

au remboursement de ses emprunts



**38 €**

de subventions et d'aides divers



## > 30<sup>e</sup> anniversaire du jumelage

Schutterwald et Saint-Denis à l'honneur

Depuis trente ans, les communes de Saint-Denis-lès-Bourg et Schutterwald entretiennent de forts liens d'amitié et souffleront ensemble, cette année, les 30 bougies du Comité de jumelage.

Le week-end des 5 et 6 mai se tiendra le 30<sup>e</sup> anniversaire du jumelage entre Saint-Denis-lès-Bourg et Schutterwald.

Durant deux jours, nous partagerons des moments riches et conviviaux avec nos amis allemands.

#### > Au programme :

**Samedi 5 mai**, un marché européen organisé le matin sera suivi d'un repas. Nos correspondants arriveront vers 11 h et ils nous rejoindront.

L'après-midi sera ponctué par des échanges associatifs culturels. Une sortie découverte à la Ferme des Planons sera également organisée pour ceux qui le souhaitent.

Ensuite, retour à Saint-Denis où chacun passera un moment en famille, puis rendez-vous à la salle des fêtes pour la soirée du jumelage avec repas et animation musicale.

**Dimanche 6 mai**, une messe sera donnée le matin, et elle sera suivie d'un temps libre. Dans le même temps, une balade à travers Saint-Denis sera proposée.

Le repas de midi sera pris en famille. À 15 h, rendez-vous à la salle des fêtes pour le gâteau d'anniversaire et la cérémonie de départ.

Nos correspondants prendront le chemin du retour vers 17 h.

#### ✓ À noter :

Une présentation de techniques d'armes à l'épée longue sera donnée par la Maisnie du Chevalier Bragon durant le week-end.



## Retour en images...





ACTION SOCIALE

## > Point Info Emploi (PIE)

Un accompagnement pour la recherche d'emploi

Les neuf Points Info Emploi du Grand bassin de Bourg-en-Bresse proposent un accompagnement aux personnes en recherche d'emploi, de stage ou de formation. À Saint-Denis, une permanence a lieu tous les mardis de 9 h à 12 h, au pôle socioculturel (salle Eureka).



Le PIE de Saint-Denis est mis en place par la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) en lien avec la mairie et le CCAS. Les conseillers réseau emploi et les bénévoles formés vous accueillent au pôle socioculturel autour du « café habitants » proposé par Pôle Pyramide, pour vous conseiller dans vos démarches de recherche d'emploi, vous font bénéficier de leur réseau, vous orientent vers leurs nombreux partenaires. Des outils et des équipements sont à votre disposition (bureautique, espace multimédia...).

Le Point Info Emploi est ouvert à toute personne en recherche d'emploi ainsi qu'aux entreprises proposant des emplois.

Tous les services proposés sont gratuits.

Les PIE bénéficient du concours financier du Fonds Social européen, du Conseil Départemental de l'Ain et de l'État dans le cadre du Contrat de Ville.

Le PIE de Saint-Denis travaille en étroite collaboration avec la Mission locale jeunes (MLJ), la municipalité, Pôle Pyramide, Pôle emploi, CA3B... où chaque structure est complémentaire de l'autre, ce qui permet de bénéficier d'un maillage très large dans le bassin de vie pour optimiser la recherche d'emploi.

### > Quelques chiffres

En 2017, 72 demandeurs d'emploi résidant à Saint-Denis-lès-Bourg (43 femmes et 29 hommes) ont bénéficié d'un accompagnement des PIE : 55,3 % d'entre eux ont trouvé une issue positive (retour à l'emploi, CDD, Intérim, projet de formation...). Pour l'ensemble des PIE du Grand bassin de Bourg-en-Bresse, ce sont 1 020 demandeurs d'emploi qui ont été accompagnés, et une issue positive a été trouvée pour 49 % d'entre eux.

Les PIE, ce sont également 5 conseillers réseau emploi et 60 bénévoles (soit 3 695 heures de bénévolat) qui sont proches de vous, vous écoutent et partagent des valeurs communes d'entraide et d'accueil de proximité en toute convivialité.

### > Action « Les Coiffeurs de l'espoir »

« Depuis 7 ans, l'action "les Coiffeurs de l'espoir", soutenue par L'Oréal Professionnel, est menée par l'école de coiffure Silvy Terrade de Bourg-en-Bresse, en partenariat avec la MLJ et les PIE, explique Marie Buelllet, conseillère réseau emploi. En 2017, ce sont 80 demandeurs d'emploi (hommes et femmes) qui ont bénéficié d'un accompagnement pour travailler sur leur image : conseil sur les types de coiffures, coloration du cheveu, auto-maquillage (pour les femmes), taille de la barbe (pour les hommes), manucure... le tout terminé par un shooting photo. C'est un véritable travail sur l'estime de soi qui est mené, l'objectif étant que les demandeurs d'emploi reprennent confiance et se sentent bien, afin de favoriser leur insertion professionnelle. Être bien dans sa peau est déjà un vecteur de réussite!

Par la suite, les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'un ticket "coiffeur de l'espoir" à 2 € pour lever le frein financier et leur permettre de continuer à prendre soin d'eux. »

### > Témoignage



**Paul-Émile Guyon Gellin, 34 ans, est demandeur d'emploi et bénévole. Il recherche également un logement sur Saint-Denis ou aux alentours.**

« J'ai vécu une situation personnelle et professionnelle difficile en 2017. Ça a été une période très compliquée à vivre. Puis, j'ai passé un peu par hasard la porte du PIE en septembre 2017. J'ai été tout de suite très bien accueilli, sans préjugé, sans jugement. Je souhaite me reconverter professionnellement, et les conseillers du PIE m'ont accompagné dans ma démarche. Grâce à eux, j'ai repris confiance en moi ! Je vais intégrer dès le mois d'avril une formation de conseiller médiateur numérique à l'ADEA et je travaille au montage de mon projet professionnel. Si les conseillers et les bénévoles des PIE n'avaient pas été là, j'aurais peut-être plongé et ça aurait été très dur ! Ils m'ont toujours soutenu et m'ont beaucoup aidé. Aussi, en novembre 2017, j'ai décidé de devenir bénévole moi aussi ! Ce que l'on m'a apporté, je souhaite l'apporter aux autres. Cela me permet de sortir de chez moi et d'avoir un rythme. Et puis tout ce que je mets en place aujourd'hui, ça ne peut m'être que bénéfique. J'ai été épaulé et j'ai retrouvé ma motivation, alors pourquoi ne pas en faire profiter les autres ? Je vis une période charnière et je me sens utile. Et puis je rencontre du monde et je tisse des liens, ce qui est très positif. »

## > La Petite Unité de Vie

Déjà 10 ans !

En 2001, des bénévoles et des élus se sont interrogés sur la nécessité de disposer d'un lieu de vie pour les aînés de la commune. Ils ont été accompagnés dans leur démarche par le Centre pluridisciplinaire de gérontologie de Grenoble. Un sondage réalisé auprès de la population a mis en évidence le besoin de se doter d'une résidence non médicalisée, et non pas d'un EHPAD<sup>(1)</sup>. Ce groupe de réflexion a créé une association Loi 1901 en 2005 afin de gérer la structure qui, elle, a vu le jour en 2007. Et c'est le 1<sup>er</sup> mars 2008 que la PUV « La Chènevrière » a ouvert ses portes.

« À sa création, la PUV n'a pas pu intégrer le réseau MARPA qui à l'époque signifiait maison d'accueil rural pour les personnes âgées, car Saint-Denis était déjà une zone périurbaine, explique Sophie Vanderheyden, directrice de l'établissement. De plus, le tènement immobilier sur lequel est construit le bâtiment ne permettait pas de réaliser une résidence de plain-pied. En 10 ans, les choses ont évolué et les MARPA sont devenues des maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie. Nous allons donc pouvoir faire partie du réseau MARPA dès septembre, la visite de labellisation ayant lieu en juin. »

La résidence est composée de 22 logements individuels de 35 m<sup>2</sup> avec terrasse et d'un appartement de 45 m<sup>2</sup> pour un couple. Chaque locataire est autonome, meuble et aménage son intérieur comme il le souhaite. Les animaux de compagnie y sont acceptés. Ici, tout est mis en place par le personnel et les bénévoles pour favoriser la stimulation et l'accompagnement vers l'autonomie.

« Les aînés d'aujourd'hui n'ont plus les mêmes besoins qu'il y a 10 ans, poursuit Sophie Vanderheyden. Ils sont actifs et ont envie de l'être jusqu'au bout ! Ici, on bouge, on rigole, on sort, même si on le fait à notre rythme. Et tout cela n'est possible que grâce à l'engagement des bénévoles et des élus, sans qui il n'y aurait rien. On ne peut pas fonctionner sans bénévoles, ils font partie de l'âme de la maison, de son histoire... Et comme pour toute équipe de bénévoles, il est important qu'elle s'étoffe et se renouvelle. Nos 24 locataires, âgés de 77 à 96 ans, font également vivre la résidence de l'intérieur, même si parfois la vie en collectivité n'est pas toujours simple. »

« sans l'engagement humain, il n'y aurait rien »

L'accompagnement au quotidien des personnes âgées n'est possible que grâce aux partenariats qui ont été mis en place. En effet, comme le souligne Sophie Vanderheyden, « nous avons la chance d'avoir des partenaires tels que l'équipe mobile de gériatrie, l'équipe de soins palliatifs, les infirmières libérales, ASDOMI (soins à domicile) et Pôle Pyramide qui sont efficaces et à notre écoute. »

### > De nombreuses activités

À la PUV, les activités et animations ne manquent pas :

- Gym douce une fois par semaine
- Jeux de société adultes (sur la mémoire et les cinq sens) animés par une ludothécaire
- Chorale tous les 15 jours
- Art et peinture tous les 15 jours
- Jeux de cartes, Scrabble, Triomino une fois par semaine
- Une sortie (restaurant ou visite culturelle) par mois

Les actions intergénérationnelles avec la crèche, le centre de loisirs, le CME et le collège sont aussi prisées des locataires.

<sup>(1)</sup> EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

#### À noter :

La PUV va fêter ses 10 ans les 14 et 15 septembre prochains

Au programme :

- **Vendredi 14, fin d'après-midi/soirée** : discours officiels, spectacle surprise et apéritif dinatoire
- **Samedi 15** : repas concocté par un chef pour les locataires et animation sous chapiteau l'après-midi

250 rue Prévert – 01000 Saint-Denis-lès-Bourg

Tél. : 04 74 21 31 73

Courriel : cheneviere-puv@orange.fr

## > CA3B

### Une année de fonctionnement pour la nouvelle Agglo

C'est le 1<sup>er</sup> janvier 2017 que la nouvelle communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) a vu le jour, regroupant ainsi 75 communes, 7 intercommunalités et près de 135 000 habitants.

CA3B est donc devenue la 1<sup>re</sup> intercommunalité du département et la 8<sup>e</sup> au niveau de la Région.

Retour sur sa première année de fonctionnement au service de toute notre vie.

Le périmètre intercommunal est désormais à l'échelle du bassin de vie. Il était en effet cohérent que le périmètre de gestion administrative du territoire soit identique à celui dans lequel les habitants pensent leur vie au quotidien, que ce soit pour le logement, les courses, le travail, les loisirs, le transport...

Être devenu une agglomération de taille conséquente permet d'être plus visible et plus fort dans un contexte inédit et rapide de mutation des différentes strates des collectivités locales. « En nous unissant, nous avons créé une agglomération d'envergure régionale, explique Guillaume Fauvet, maire et Vice-président. Cette mutualisation a permis notamment une bonification financière de plus de 4 M€/an que nous avons d'ores et déjà mis à profit pour financer de nouveaux services aux communes et aux habitants, ainsi que des projets structurants pour le territoire. »

Un premier enjeu a été de poser un cadre et des règles de fonctionnement à cette nouvelle agglomération. Pas facile en effet d'arriver à faire travailler ensemble 120 élus, plus de 600 agents

et de gérer un budget de 132 M€. « Nous ne sommes cependant pas partis de rien, souligne Guillaume Fauvet. En tant qu'élus, nous avons déjà l'habitude de travailler à cette échelle du bassin de vie dans le cadre de différents syndicats mixtes. Il a malgré tout fallu du temps pour poser les bases d'une organisation solide. »

#### > Objectif : transparence des actions pour l'utilisateur

Un des engagements des élus auprès des anciennes intercommunalités était de conserver les services rendus à la population et les projets d'ores et déjà à l'étude et aussi d'assurer la continuité de services « À Saint-Denis en l'occurrence, le fonctionnement des lignes de bus, du ramassage des ordures ménagères ou encore des points info emploi n'a pas changé, poursuit Guillaume Fauvet. De même, les conditions d'accès, les horaires ou la qualité de service sont les mêmes à Carré d'Eau ou au Conservatoire par exemple. En parallèle, nous avons commencé, comme nous l'impose la loi, à faire converger les modalités d'intervention de l'agglomération et les règles de

fiscalités très disparates d'une intercommunalité à l'autre. Sur Saint-Denis, ce travail est complètement transparent pour les habitants et les entreprises. Il se poursuivra encore progressivement sur plusieurs années. »

#### > Alors quels sont les bénéfices pour les habitants ?

La grande agglomération reprend peu à peu une partie des compétences qui incombait aux communes, l'objectif étant de les élargir à l'ensemble du territoire, comme c'est le cas par exemple pour l'assainissement et la gestion des milieux aquatiques. Le service aux usagers sera rendu de la même manière. Malgré tout, cela permet d'optimiser le fonctionnement, en réduisant une partie des charges des communes et en optimisant leur coût, une fois mutualisé au sein de l'agglomération.

D'autre part, comme le souligne Guillaume Fauvet, « la finalité est que tout le monde au sein de l'agglomération bénéficie des mêmes avantages au meilleur prix. Il est important que l'utilisateur profite de

conséquences directes. En matière d'équipements nautiques par exemple, l'ensemble des habitants bénéficie des mêmes tarifs. La gratuité de l'accès estival à la Plaine Tonique, réservée aux habitants de Montrevel-en-Bresse, a été élargie à l'ensemble des habitants du Grand bassin de Bourg-en-Bresse. Il en est de même pour Carré d'Eau, où les tarifs attractifs sont étendus à tous les habitants du territoire. »

Qu'il s'agisse de la délocalisation du Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) dans l'ancien collège Amiot, du soutien au développement de l'université, de la modernisation de La Plaine Tonique, ou encore de l'ouverture au printemps du premier tronçon de la voie verte traversant notre territoire, les projets au sein de CA3B ne manquent pas. « Nous avons donné à notre agglomération les moyens de porter les grands projets, d'assurer la cohérence du développement de notre territoire et de travailler le lien urbain/rural, conclut Guillaume Fauvet. En complément, les communes conserveront les services de proximité et ce lien précieux et indispensable avec leurs habitants, dans le respect de notre diversité. C'est ce qui fait notre richesse et notre force ! »

## > Compteurs Linky

Réponses aux questions que vous vous posez

Alors que les compteurs Linky sont en train d'être mis en place sur la commune, vous êtes nombreux à vous interroger sur ces derniers. Les éléments ci-après développés devraient vous permettre d'y voir plus clair.

#### Pourquoi déployer des compteurs communicants nouvelle génération de type Linky ?

Le compteur communicant est une réponse au besoin de modernisation des réseaux afin de sécuriser l'alimentation électrique de tous les foyers et de mettre en œuvre la transition énergétique, ce qui demande de mieux connaître et de gérer de manière plus dynamique les productions et consommations localisées.

#### L'installation est elle obligatoire ?

La pose de 38 millions de compteurs communicants est inscrite dans la loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique. Elle constitue une obligation légale d'intérêt général confiée au distributeur d'électricité : les conditions générales du contrat avec le fournisseur d'énergie stipulent que, pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA, « l'installation électrique chez les clients peut être remplacée et faire l'objet d'une maintenance en fonction d'évolutions contractuelles ou d'avancées technologiques du système ».

La direction générale des collectivités locales du Ministère de l'Intérieur (DGCL) a clairement énoncé que même si les compteurs appartiennent aux collectivités locales, en tant qu'autorités organisatrices de distribution (AOD) d'électricité, celles-ci ne peuvent pas s'opposer au déploiement de Linky selon les termes du contrat de concession passé avec Enedis, gestionnaire du réseau.

#### Coût et financement de l'installation ?

Environ 130 €/compteur englobant l'achat du matériel (compteurs et concentrateurs), la pose, le développement du système d'information et le pilotage du programme. La pose du compteur est entièrement prise en charge par Enedis. La Commission de régulation de l'énergie estime « que son financement sera totalement neutre pour les clients grâce aux nombreux gains que ces compteurs permettront, notamment pour maîtriser la demande d'énergie : au

global, leur facture n'en sera pas affectée ». Ce point a récemment fait l'objet d'un compte rendu de la Cour des comptes dans un rapport publié en février 2018. Il énonce notamment plusieurs recommandations pour « tirer pour les consommateurs tous les bénéfices d'un investissement coûteux »<sup>(1)</sup>.

#### Propriétés des compteurs ? Modalités de contrôle ? Usages des données ?

Les compteurs sont des outils de mesure des consommations d'électricité<sup>(2)</sup>.

Ils enregistrent les seules données de consommation d'électricité. Celles-ci sont cryptées. Le compteur Linky ignore s'il s'agit de la télévision, du lave-vaisselle ou du chauffe-eau. Aucune donnée personnelle ne transite dans le système (ni adresse, ni nom, ni coordonnées bancaires...). Ces données de consommation sont la propriété des clients. Elles ne peuvent en aucun cas être transmises à un tiers sans l'accord préalable du client.

Chaque abonné peut consulter ses données de consommation par le biais de son espace sécurisé accessible sur internet. Il peut également y définir le niveau de transmission de ses informations personnelles<sup>(3)</sup>.

#### Effet sur les tarifs / l'abonnement ?

La plupart des opérations pour lesquelles nous avons besoin aujourd'hui de prendre rendez-vous pourront désormais être réalisées à distance sans dérangement et souvent à un coût moindre.

#### Intérêts de Linky ?

Ils apportent plus de confort, de services et de possibilités d'économies pour les consommateurs (interventions à distance à un coût moindre, relevés de consommation réelle et non plus estimée...).

Le compteur communicant permettra également un meilleur diagnostic des pannes sur le réseau de distribution public d'électricité et donc une réalimentation plus rapide des clients, ainsi



qu'une protection des installations clients en cas de surtension sur le réseau. Il doit également permettre une recherche facilitée des fuites sur le réseau par le gestionnaire et des économies d'énergie par un accès direct des usagers à leurs données personnelles.

#### Nuisances/risques constatés ?

Le compteur Linky n'utilise pas de radiofréquences pour communiquer et respecte l'ensemble des normes sanitaires européennes et françaises. La communication se fait via les câbles électriques existants, en utilisant la technologie CPL (courants porteurs en ligne). Cette technologie éprouvée et fiable est utilisée depuis plus de 50 ans, notamment pour envoyer quotidiennement au compteur le signal pour compter en heures pleines ou en heures creuses, et ne nécessite ni travaux, ni nouveaux câbles<sup>(4)</sup>.

#### Où se renseigner pour en savoir plus ?

1. [www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/07-compteurs-communicants-Linky-Tome-1.pdf](http://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/07-compteurs-communicants-Linky-Tome-1.pdf)
2. [www.inc-conso.fr/content/tout-savoir-sur-le-compteur-communicant](http://www.inc-conso.fr/content/tout-savoir-sur-le-compteur-communicant)
3. [www.cnil.fr/fr/linky-gazpar-queles-donnees-sont-collectees-et-transmises-par-les-compteurs-communicants](http://www.cnil.fr/fr/linky-gazpar-queles-donnees-sont-collectees-et-transmises-par-les-compteurs-communicants)
4. [www.anfr.fr/fr/toutes-les-actualites/actualites/compteurs-linky/#menu2](http://www.anfr.fr/fr/toutes-les-actualites/actualites/compteurs-linky/#menu2)

## > Du côté de la Médiathèque

### Partir en livres

28 avril – 9 h 30

Réunion du club des lecteurs « Tu t'es vu quand t'as lu ? » où chacun partage avec le groupe ses expériences de lecture. C'est l'occasion de parler des livres qu'on a aimés, mais aussi de la façon dont on aborde la lecture. De quoi passer un moment convivial et dans la bonne humeur entre lecteurs.



Renseignements et inscriptions  
Médiathèque L'Odyssee – Tél. 04 74 24 45 43  
mediatheque@stdenislesbourg.fr

## > Flash info Mairie

Les horaires d'ouverture de la mairie ont changé depuis le 15 mars.

Désormais, la mairie est ouverte au public :

- Lundi, mardi, mercredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- Jeudi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- Vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

## > Bientôt 16 ans ?

Pensez au recensement !

Le recensement concerne tous les Français, filles et garçons, âgés de 16 ans.

L'objectif de votre inscription va permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

Pour vous inscrire, vous avez deux possibilités :

- Soit par internet en créant un compte sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquer sur « Recensement, JDC et service national ». Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- Soit à la mairie de votre commune avec les documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

## > Inscriptions à l'école

Les inscriptions à l'école sont d'ores et déjà ouvertes pour la rentrée 2018/2019. Pour inscrire votre enfant, munissez-vous de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile et présentez-vous en mairie.

À noter : l'école des Vavres accueille les enfants de moins de 3 ans.

## État civil

### Naissances

Evan PARLATI SAVEY (14/01), Charlène HALILI (20/01), Elia HINAUT GUYOT (04/02), Enes CÔMERT (06/02), Matias MEIRA DE MATOS (06/02), Robin PERRET (07/02), Asya ACAR (20/02), Mustapha AZZI (21/02), Thibaut LECLERCQ (07/03), Aron DA VEIGA (10/03).

### Décès

Josette MOREL veuve WEINBERG (7/11), Ginette TOURNIER veuve DANANCHER (09/01), Léa CHAMARD veuve GUILLOT (09/01), Mireille GUILLERMINET épouse RAVAUX (11/01), Yvonne PERDRIX veuve DARME (15/01), Jean-Pierre GUILLON (08/02), Marie LARDY veuve DALÈGRE (14/02), Maurice PLOUD (14/02), Robert RONCIN (25/02), Marie BUCHAILLE (12/03)

Journal d'information municipale édité par la Mairie de Saint-Denis-lès-Bourg. Directeur de la publication : Christophe Darget-Lacoste – Rédaction : Guenaëlle Le Goff-Viard – Mise en page : Made in Com by Hervé Goyard (Bourg-en-Bresse) – Impression : Imprimerie Poncet – Tirage : 3 100 ex. – Crédits photographiques : mairie de Saint-Denis, associations, Jean-Paul Trouny – Distribution : Frédéric Hiernaux  
Ce journal est imprimé sur un papier recyclé.

## Un Voyage pour les Anciens



## > Comme en vacances

Un voyage à destination des séniors sera organisé par Pôle Pyramide du 24 au 28 septembre 2018 à Allasac, en Corrèze. Ce voyage est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les inscriptions se prendront dès le mois d'avril au centre social.

L'hébergement sur place dispose d'une piscine adaptée et chauffée, accessible à tous.

Nombre de places limité à 30 personnes.

Syndie Jan (Pôle Pyramide)  
Tél. : 04 74 22 42 65.

## > Le CCAS vous informe

À la suite du succès, en mai 2017, de l'après-midi festif sur le thème du Moyen âge, le CCAS souhaite renouveler cette manifestation. Si vous êtes âgé de plus de 70 ans, nouvel arrivant sur la commune, et intéressé, merci de vous faire connaître auprès de la mairie (04 74 24 24 64) ou auprès du CCAS (04 74 24 45 56).

## Retour en images...



## > Handicap

### Respectons les places dédiées aux personnes à mobilité réduite

Du 13 au 17 novembre, des activités ont eu lieu dans les écoles, au centre de loisirs et durant les temps périscolaires afin de sensibiliser les enfants aux différents handicaps qui peuvent toucher chacun de nous.

Pour l'occasion, un concours de dessin a été organisé sur le thème « respectons les places pour les personnes à mobilité réduite ».

Le dessin gagnant servira d'outil de communication au sein de la commune. Il figurera sur 20 panneaux réglementaires qui seront installés au niveau des stationnements réservés.

L'objectif est que les conducteurs valides respectent enfin les places destinées aux personnes à mobilité réduite. Le message est d'autant plus fort qu'il est porté par un enfant.

Le gagnant du concours est Mila Michelin.

## Agenda

### AVRIL

- **Dimanche 15**  
14 h 30 – Théâtre des Aînés ruraux – Club Amitié Rencontre – salle des fêtes

### MAI

- **Samedi 5**  
10 h - 13 h - Marché européen - Comité de Jumelage Saint-Denis/ Schutterwald  
30<sup>e</sup> anniversaire Jumelage Saint-Denis/ Schutterwald
- **Dimanche 6**  
30<sup>e</sup> anniversaire Jumelage Saint-Denis/ Schutterwald
- **Mardi 8**  
10 h 30 – Commémoration du 8 mai 1945 – Anciens Combattants

- **Mercredi 9**  
18 h 30/22 h 30 – Conférence sur l'Europe avec Sylvie Guillaume

- **Dimanche 13**  
8 h – 13 h – Marché aux plants – Comité de Fleurissement – Ventes de tartes – Club Amitié Rencontre

### Vendredi 18

- 20 h 30 – Conférence Ain Nature et Santé – La Ferme
- **Lundi 21**  
Vide Grenier – Petite Unité de Vie – La Chenevière
- **Mardi 22**  
9 h - 13 h et 16 h - 19 h – Don du sang – Salle des fêtes
- **Samedi 26**  
20 h 30 – Café-Théâtre – ACS – Salle des fêtes

### JUIN

- **Vendredi 1<sup>er</sup>**  
8 h – Gala culturel – ACS – Salle des fêtes
- **Vendredi 15**  
20 h 30 – Conférence Ain Nature et Santé – La Ferme
- **Samedi 16**  
Fédéral Bouliste - Comité Bouliste de l'Ain
- **Dimanche 17**  
Fédéral Bouliste - Comité Bouliste de l'Ain

## Zoom agenda

### Les temps forts du 30<sup>e</sup> anniversaire du jumelage ouverts à tous

Samedi 5 mai, la population est invitée aux différentes festivités organisées dans le cadre du jumelage entre Saint-Denis et Schutterwald :

- 10 h : marché européen
- 12 h : repas du marché
- 19 h : dîner dansant du 30<sup>e</sup> à la salle des fêtes. Apéritif avec Les Sabots de Cruzilles et soirée dansante animée par Rémi Palmieri.

Inscription jusqu'au 28 avril (avant 12 h) dernier délai auprès de Pôle Pyramide.

Le Comité de jumelage vous attend nombreux.



[www.stdenislesbourg.fr/Calendrier-des-fetes](http://www.stdenislesbourg.fr/Calendrier-des-fetes)